

A l'attention des présidentes et présidents
de ligue, de comité départemental, d'association,

Paris, le 10/01/2020

N/Réf. : CP/JB

Objet : Campagne 2020 de financement des actions territoriales par l'Agence Nationale du sport

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Au cours de ces derniers mois, de nombreuses réformes ont touché le monde du sport avec notamment la disparition du CNDS et la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Le dispositif traditionnel de financement des actions territoriales a donc été impacté et un certain nombre de compétences a été transféré vers les fédérations sportives.

Dans la mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement, la fédération a eu pour obligation de rédiger cet été un Projet Sportif Fédéral (PSF), document établissant ses axes prioritaires et complémentaires de développement. Ces orientations vont permettre de construire les grilles d'appels à projets dans lesquelles vous, clubs, comités et ligues, allez pouvoir inscrire vos actions susceptibles d'être subventionnées.

Dès 2020, il reviendra également à la fédération d'étudier les projets déposés par chaque structure et de proposer une répartition des subventions à l'ANS. Cette dernière se chargera en dernier lieu d'effectuer le versement des montants accordés.

Afin d'assurer au mieux la transition vers ce nouveau système et de vous rassurer dans vos démarches, nous avons décidé de garantir la mise en place d'une organisation entièrement transparente, tant par les orientations choisies que par les modalités opérationnelles établies. Une vaste campagne de communication est ainsi prévue afin de vous guider et de vous accompagner dans vos démarches.

Ainsi, vous trouverez joint à ce courrier une synthèse du Projet Sportif Fédéral vous indiquant d'ores et déjà les objectifs ciblés au niveau national et vous permettant de choisir les actions que vous pourrez soumettre à candidature lors de l'ouverture de la plateforme en mars 2020.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que les demandes de subventions concernant l'emploi, les équipements et les actions citoyennes resteront indépendantes et prises en charge par d'autres mécanismes d'appels à projets pilotés par l'ANS

Nous vous informerons très rapidement et à plusieurs reprises du calendrier et des modalités précises concernant cette campagne 2020. Aussi, je vous invite à être attentifs aux informations concernant ce sujet envoyés par emailing ou mis en ligne sur le site internet fédéral.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.



Christian PALIERNE
Président

Copie : Conseil fédéral - Direction technique nationale.